

IDENTITÉ			
SUITE À UN AVIS DU		2009 03 05 ANNÉE MOIS JOUR	NUMÉRO DE DOSSIER A - 171940 143898
Prénom à la naissance Philippe		Nom à la naissance SIMONEAU	Date de naissance 1979 07 28 ANNÉE MOIS JOUR
Sexe M	Municipalité de résidence Victoriaville	Province Québec	Pays Canada
Prénom de la mère Claire	Nom de la mère à la naissance BEAUVILLIER	Prénom du père Gaétan	Nom du père SIMONEAU

DÉCÈS			
Lieu du décès Déterminé	Nom du lieu Carrière Flinkote	Municipalité du décès Thetford Mines	
DATE DU DÉCÈS	Déterminée	2009 03 04 ANNÉE MOIS JOUR	HEURE DU DÉCÈS Indéterminée : HRS MIN

CAUSES PROBABLES DU DÉCÈS

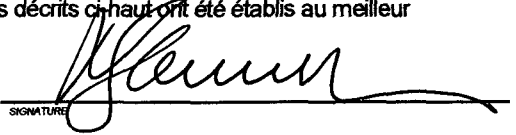
- Embolie gazeuse.
- État de noyade probable.

EXPOSÉ DES CAUSES

- Monsieur Philippe Simoneau, 29 ans, est identifié formellement à l'Urgence du Centre Hospitalier Régional de l'Amiante de Thetford Mines, par un membre de sa famille, en ce 5 mars 2009, à la suite de son décès qui est confirmé sur place, à la même date, par le docteur Gilles Caron.
- Un examen externe est fait par le soussigné, à la Morgue de Québec, en ce 7 mars 2009. La dépouille de monsieur Philippe Simoneau démontre la présence abondante de spume au nez et à la bouche. Ce dernier est toujours revêtu de son habit de plongée. Devant l'évidence d'une noyade terminale, un examen autopsique est demandé auprès du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de Montréal et est pratiqué le 10 mars 2009, par la docteure Caroline Tanguay. Du côté externe, outre la présence de spume persistante au nez et à la bouche, on note une rupture de la membrane tympanique à droite avec hémotympan ainsi qu'une membrane tympanique gauche qui est bombée, suggérant ainsi la possibilité initiale d'un barotrauma. Du côté interne, il y a présence de pneumothorax gauche et droit avec présence d'air dans les vaisseaux principaux. Il n'y a aucune autre lésion ou suggestion de lésion traumatique sur le reste de la dépouille de monsieur Philippe Simoneau. L'analyse toxicologique révèle l'absence d'alcool dans le sang ainsi qu'une faible quantité de métabolite de cannabis dans l'urine, suggérant ainsi une prise récente de cette substance d'abus. La cause principale du décès de monsieur Philippe Simoneau se situe au niveau de l'embolie gazeuse induite par un traumatisme barométrique résultant fort probablement d'une remontée terminale trop rapide doublée de l'évidence d'un état congestif marqué avant sa plongée sous-marine ainsi au caractère accidentel de son décès. On peut tenter d'expliquer cette remontée rapide par une perte de conscience dans les dernières secondes de sa plongée causée soit par le traumatisme barométrique soit par un état de noyade survenant par perte de son embout respiratoire.
- Monsieur Philippe Simoneau est un plongeur considéré d'expérience avec déjà six plongées sur le site de la carrière Flinkote à Thetford Mines. L'expertise de l'équipement de plongée sous-marine qu'il utilise révèle généralement un système en bonne condition sur tous les morceaux d'équipement soumis. Un membre proche de l'entourage de monsieur Philippe Simoneau viendra confirmer son état congestif lors de sa plongée funeste du 4 mars 2009.

EXPOSÉ DES CIRCONSTANCES

- Monsieur Philippe Simoneau, âgé de 29 ans, est célibataire et réside à Victoriaville. Après une première plongée réussie à la carrière Flinkote de Thetford Mines en ce 1^{er} mars 2009, monsieur Philippe Simoneau retourne en ce

IDENTIFICATION DU CORONER	
Prénom du coroner Dr Pierre C.	Nom du coroner SAMSON
Je soussigné, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, causes, circonstances décrits ci-haut ont été établis au meilleur de ma connaissance et ce, suite à mon investigation, en foi de quoi	
J'AI SIGNÉ À : Québec	CE 05 mars 2012
SIGNATURE 	

A - 171940

Numéro de l'avis

même lieu, le 3 mars 2009, et il fait la rencontre d'un militaire plongeur de l'Armée Canadienne qui se trouve sur place. Une courte discussion s'ensuit où monsieur Simoneau tente de convaincre les militaires de les accompagner au cours de leur plongée d'exercice. Le tout s'avère impossible et monsieur Simoneau essuie un refus de leur part.

Le lendemain, 4 mars 2009, monsieur Simoneau revient donc sur les lieux et amorce visiblement une plongée sur le site de la carrière, à environ 1200 pieds du campement militaire, avec présumément l'intention de rejoindre le groupe militaire dans sa plongée. Monsieur Simoneau a l'habitude contestable de plonger seul tel que confirmé par des membres de sa famille. Autour de 15 h 30, en cette même journée, le militaire que monsieur Simoneau a rencontré la veille, réalise, à distance, que l'automobile de ce dernier est toujours présente sur place, non loin de son trou de plongée. Le groupe de militaires s'approche et constate la présence de ½ pouce de glace sur le trou présumé de plongée de monsieur Simoneau. Un appel au 9-1-1 déclenche une intervention des policiers locaux afin de retrouver monsieur Simoneau. Ce n'est que le lendemain, 5 mars, que l'équipe de plongeurs de la Sûreté du Québec se présente sur les lieux et, avec l'aide des plongeurs militaires, parvient à localiser la dépouille de monsieur Simoneau à la surface, avec le visage tourné vers le fond, et sa bouteille appuyée sous la glace. Il est à environ 400 pieds de son point de départ. L'indicateur à air de sa bouteille principale indiquait 0, donc vide en air et la bouteille secondaire contenait de l'air, était fermée, et à sa portée. Il faut rappeler que la victime plongeait seule et ne portait aucun lien de corde reliée à la surface, notion contraire à toute formation en plongée sous la glace. Monsieur Philippe Simoneau fut subséquemment extrait des eaux de la carrière Flinkote et transporté vers l'Urgence du Centre Hospitalier Régional de l'Amiante de Thetford Mines pour la confirmation de son décès.

Considérations techniques et discussion

- Avant de faire sa plongée, monsieur Philippe Simoneau a visiblement l'intention de se rendre sur une distance de 1200 pieds, sous la glace, à partir de son trou, afin de se rapprocher des plongeurs militaires et de constater leur travail. Cette intention est largement discutable considérant l'éloignement de son trou de plongée pour agir en toute sécurité. L'absence d'un coéquipier et d'un lien avec la surface sont aussi soulignés pour caractériser la témérité de monsieur Simoneau. L'état congestif qu'il présente avant sa plongée peut influencer l'équilibre lors de la descente ou de la remontée et le dispersement des gaz dans l'oreille interne au cours d'une remontée peut aller jusqu'à augmenter la pression au niveau des membranes tympaniques et déclencher une douleur intense jusqu'à la perte de conscience en cas de perforation. L'examen autopsique confirme l'état de perforation d'un tympan chez monsieur Simoneau et peut expliquer la possibilité d'une perte de conscience de sa part à un palier de 50 pieds approximativement. L'examen de son ordinateur de plongée démontre que monsieur Simoneau, à 17 minutes et 20 secondes, remonte à la surface de façon très rapide en ne consommant pas d'air dans sa bouteille alors qu'il est à 50 pieds de profondeur. À 17 minutes 40 secondes, l'ordinateur démontre qu'il est à 4 pieds ce qui présuppose une probabilité de perte de conscience avant sa remontée en raison d'une embolie gazeuse en installation, avec état de noyade subséquent, sans n'avoir fait aucun palier de sécurité tel que recommandé. L'examen de l'ordinateur révèle au cours de cette plongée de 17 minutes et 40 secondes que monsieur Simoneau atteint une profondeur de 114 pieds en longeant le fond sur une distance d'environ 600 pieds pour rebrousser chemin et tenter de revenir vers son point de départ sur une distance de 200 pieds où il remonte rapidement à la surface dans les conditions décrites plus haut.

Tel que constaté dans le complément d'enquête des plongeurs experts, il est approprié de conclure que monsieur Philippe Simoneau, par sa témérité et son imprudence, n'observe pas les recommandations de base en ce qui touche la sécurité en plongée sous-marine pour les raisons évoquées ci-haut pour toute plongée sous glace et en dehors de tous les principes de base pour la sécurité en plongée sous-marine généralement.

L'enquête sur les circonstances entourant le décès de monsieur Philippe Simoneau fait l'objet d'un rapport d'événement des policiers de la Sûreté municipale de la Ville de Thetford Mines. Un complément d'enquête provenant de la Section de plongée sous-marine de la Sûreté du Québec peut servir à titre d'expertise compétente pour expliquer ce décès.

CONCLUSION

- Dans le cas de monsieur Philippe Simoneau, je conclus à une mort violente, de nature accidentelle et évitable.

